



Doc. 15776
21 juin 2023

Réduire la fracture numérique: promouvoir l'égalité d'accès aux technologies numériques

Amendement¹ n° 2

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 9.5, insérer le paragraphe suivant:

«à prendre des mesures efficaces pour garantir aux enfants handicapés et à leurs parents ou tuteurs l'égalité d'accès aux infrastructures et aux outils nécessaires pour surmonter tout obstacle les empêchant de participer à l'éducation, y compris l'éducation numérique.»

Déposé par:

EFSTATHIOU Constantinos, Chypre, SOC
BOGUJEVCI Saranda, Assemblée du Kosovo*
ÇELİK Sena Nur, Türkiye, NI
EKER Mehmet Mehdi, Türkiye, NI
EROTOKRITOU Christiana, Chypre, SOC
KERVAN Enis, Assemblée du Kosovo*
LOUCAIDES George, Chypre, GUE
MIKANADZE Givi, Géorgie, SOC
SEPASHVILI Eka, Géorgie, CE/AD
YILDIZ Ahmet, Türkiye, NI

1. 2023 - Troisième partie de session

